

NOM DE L'ÉCOLE : **ÉCOLE SECONDAIRE POLYVALENTE DE L'ANCIENNE-LORETTE**

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 3<sup>E</sup> ANNÉE DU SECONDAIRE

**Objet : Programme de vaccination en milieu scolaire**

---

Dans le cadre du programme de vaccination en milieu scolaire, certains vaccins seront offerts aux élèves du 3<sup>e</sup> secondaire. Au Québec, l'âge légal pour le consentement aux soins est de 14 ans. Votre enfant est donc en mesure de consentir lui-même à la vaccination offerte à l'école. Ces informations vous sont fournies afin que vous puissiez le soutenir dans sa démarche.

#### **Vaccins à recevoir**

##### **Vaccin contre la diphtérie et le tétanos**

Votre jeune aura l'occasion de recevoir à l'école une dose du vaccin dT, un vaccin qui protège à la fois contre la diphtérie (d) et le tétanos (T). La diphtérie et le tétanos sont des maladies très sérieuses causées par des bactéries. Voilà pourquoi il est important de faire vacciner les jeunes pour conserver la protection contre ces maladies.

##### **Vaccin contre le méningocoque du sérotype C**

Le méningocoque est une bactérie qui peut causer des infections sévères, telles qu'une méningite et une infection du sang (septicémie). Une dose de ce vaccin est administrée à l'âge de 1 an. Toutefois, comme l'adolescence est une période à risque pour la méningite, les experts québécois recommandent l'administration d'une dose supplémentaire en 3<sup>e</sup> secondaire.

#### **Mise à jour du carnet de vaccination**

Au moment de vacciner votre jeune, l'infirmière consultera son dossier et son carnet de vaccination afin de vérifier si sa vaccination est à jour pour l'ensemble de ces maladies : la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, les infections à méningocoque de sérotype C, la varicelle, l'hépatite A, l'hépatite B et les infections à VPH. Elle pourra alors lui donner les vaccins manquants. Si votre jeune n'a pas reçu 2 doses de vaccin contre les VPH ou contre les hépatites en 4<sup>e</sup> année du primaire, il pourra recevoir une 1<sup>re</sup> dose en même temps que le vaccin dT et le vaccin contre le méningocoque du sérotype C et la 2<sup>e</sup> dose, 6 mois après.

Ces vaccins sont tous importants, car les maladies contre lesquelles ils protègent existent toujours et peuvent encore s'attraper. Ils sont très efficaces et sécuritaires. Dans le cas de la varicelle, si votre enfant a reçu le vaccin ou qu'il a fait la maladie après l'âge de 1 an, il est considéré protégé contre la varicelle.

Votre enfant devra avoir son carnet de vaccination en mains le jour de la vaccination. Toutefois, même sans le carnet de vaccination, l'infirmière sera en mesure de proposer à votre jeune les vaccins qui sont recommandés.

#### **Vaccin contre les VPH**

VPH est l'abréviation de « virus du papillome humain ». Les VPH sont parmi les virus les plus répandus dans le monde et ils sont très nombreux. Il est possible d'être infecté par plus d'un VPH à la fois et d'être infecté plus d'une fois par le même VPH. Certains VPH peuvent causer des condylomes (verrues génitales ou anales), des lésions précancéreuses ou des cancers du col de l'utérus, du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus et de la gorge. Les VPH se transmettent par un contact cutané ou avec une muqueuse le plus souvent au cours d'une activité sexuelle, même sans pénétration. Il s'agit de l'une des infections transmissibles sexuellement (ITS) la plus fréquente. Bien que l'infection puisse disparaître d'elle-même avec le temps, elle peut persister plusieurs années sans présenter de signes ni de symptômes et évoluer vers des cancers. Certains types de VPH peuvent provoquer l'apparition de condylomes qui ne sont pas toujours visibles à l'œil nu. Bien que ces verrues génitales ne causent pas de cancer et que généralement elles finissent par disparaître d'elles-mêmes, leur traitement peut être douloureux et nécessiter plusieurs visites médicales.

Depuis septembre 2016, la vaccination contre les VPH est offerte à tous les jeunes en 4<sup>e</sup> année du primaire. Au début du programme, en 2008, la vaccination avait uniquement pour objectif de prévenir le cancer du col de l'utérus et visait seulement les

**ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**  
**AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 3<sup>E</sup> ANNÉE DU SECONDAIRE**

filles. Depuis, de nombreuses études scientifiques démontrent que les vaccins contre les VPH protègent les garçons contre les types de VPH responsables des condylomes, du cancer du pénis, du cancer de l'anus et de certains cancers de la gorge. Pour assurer une protection maximale, le vaccin doit être administré avant le début des relations sexuelles. La vaccination est offerte en 4<sup>e</sup> année du primaire afin de mieux rejoindre les jeunes et de les vacciner avant le début des relations sexuelles.

Tous les élèves qui n'ont pas reçu deux doses de vaccin contre les VPH peuvent recevoir gratuitement la vaccination contre les VPH en 3<sup>e</sup> secondaire. Dans le cadre du programme de vaccination scolaire, votre jeune recevra 2 doses de vaccins contre les VPH : 1 dose de Gardasil 9® suivie de 1 dose de Cervarix®, 6 à 60 mois plus tard. Cette vaccination amène une réponse immunitaire plus forte contre les VPH 16 et 18 que 2 doses de Gardasil 9®. Le VPH 16 est responsable de la majorité des cancers associés aux VPH, particulièrement les cancers survenant chez les hommes. Une telle vaccination procure aussi une immunité contre les 7 autres types de VPH inclus dans le Gardasil 9®. Les experts québécois recommandent ce calendrier pour tous les jeunes de moins de 18 ans.

L'utilisation du vaccin Cervarix® chez les garçons n'a jamais été soumise par le fabricant pour homologation au Canada. Par contre, des données scientifiques, incluant celles d'une étude québécoise, indiquent que ce vaccin est sécuritaire et qu'il provoque une réponse du système immunitaire semblable chez les filles et les garçons. De plus, ce vaccin est homologué en Europe pour la vaccination des garçons et des filles âgés de 9 ans et plus. D'ailleurs, depuis septembre 2018, la Norvège utilise deux doses du vaccin Cervarix® pour vacciner autant les garçons que les filles.

Les vaccins contre les VPH n'offrent aucune protection contre les autres infections transmises sexuellement (ITS). Le port du condom est le meilleur moyen de protection contre les ITS. Toutefois, il ne protège pas complètement contre les VPH parce qu'il ne couvre pas la peau autour des organes génitaux. De plus, le condom n'est souvent pas utilisé pour toute la durée du contact sexuel.

Il n'y a aucun risque à recevoir plusieurs vaccins au cours d'une même séance de vaccination. Cette pratique est sécuritaire, et elle est répandue dans le monde entier. Le vaccin Cervarix® cause un peu plus de réactions que le vaccin Gardasil 9®.

Vous trouverez de l'information au sujet des VPH et de la vaccination contre les VPH aux adresses suivantes :

- Gouvernement du Québec : [Quebec.ca/vaccination](http://Quebec.ca/vaccination)
- Gouvernement du Canada : [www.canada.ca](http://www.canada.ca)
- Société des obstétriciens-gynécologues du Canada : [www.infovph.ca/](http://www.infovph.ca/)

Votre jeune recevra un feuillet d'information sur les effets secondaires pouvant apparaître dans les 24 à 72 heures suivant l'administration d'un vaccin et les moyens à prendre pour les soulager.

La vaccination à l'école l'École secondaire Polyvalente de l'Ancienne-Lorette aura lieu le au cours de la semaine du 15 mars 2021 (les dates précises vous seront communiquées ultérieurement).

S.V.P., assurez-vous que votre enfant ait son carnet de vaccination en mains. Les vaccins administrés y seront inscrits. La carte d'assurance maladie n'est pas requise.

Si vous désirez des informations supplémentaires, vous pouvez contacter l'infirmière de l'école, Martine Bérubé au 418 651-2572, poste 48414.

Pour plus d'informations sur la vaccination et les maladies évitables par la vaccination, consultez la section Vaccination du site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [Quebec.ca/vaccination](http://Quebec.ca/vaccination).

Nous vous remercions de votre collaboration.

Infirmière en santé scolaire